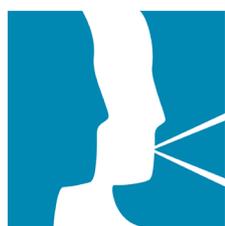


Rapport d'activités

2024



Défendre vos droits au quotidien !



**LIGUE
DES DROITS
HUMAINS**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport moral	p. 3
Principales activités et modes d'action de la LDH en 2023	p. 9
2024, une année...	p. 10
En 2024, la LDH c'est avant tout ...	p. 11
2024, une année autour du Farmer Case	p. 12
La LDH, en 2024 c'est enfin ...	p. 13
Thématiques, moyens d'actions, et résultats	p. 14
Rétrospective 2024 (tops et flops)	p. 21
Communiqués de presse en 2024	p. 27
Organigramme de la LDH	p. 37
Données financières	p. 38
Remerciements	p. 39

Rapport moral

2024

I. GRANDES THÉMATIQUES DE L'ANNÉE 2024

L'année 2024 a été marquée par un grand nombre d'élections en Belgique, à pratiquement tous les niveaux de pouvoir. La préoccupation majeure de la Ligue des droits humains reste la manière dont les idées d'extrême droite ont circulé dans le débat public et ont été reprises par des partis traditionnels, générant un risque grave d'atteinte aux droits fondamentaux.

Extrême droite

La montée en puissance des idées et projets politiques d'extrême droite au sein de la société a vivement préoccupé la Ligue des droits humains. Ainsi, plusieurs actions d'éducation permanente, de sensibilisation, d'information et de débats ont été réalisées sur ce sujet. Entre-autres, [la Chronique n°209](#) a été dédiée à ce thème, ainsi que les traditionnelles joutes verbales dans le cadre du projet Jeunes & Politique.

Le Conseil d'administration a par ailleurs voté à l'unanimité une [« prise de position » sur les discours de haine](#), rappelant la menace que ces discours font peser sur l'avenir des sociétés démocratiques et la nécessité d'agir, conformément aux engagements pris sur le plan international et national. Quant aux discours de haine punissables, la Ligue des droits humains s'est associée à la [demande de réforme de l'article 150 de la Constitution](#), qui, en l'état actuel, rend impossible la poursuite de certains propos incitant à la haine sur les réseaux sociaux.

Le résultat des élections des mois de juin et d'octobre 2024 ont révélé une progression sans précédent des partis d'extrême droite en Belgique, mais aussi de ses idées et de ses projets dans d'autres formations politiques, ce qui a également suscité une [réaction publique](#) de la Ligue des droits humains.

Bibliographie des arpentages réalisés : Mark BRAY, « L'antifascisme – son passé, son présent et son avenir », 2018 ; Hannah ARENDT, Le système totalitaire, dans « L'origine du totalitarisme », 1951 ; Antonio GRAMSCI, « Carnets de prison », 1948 ; Ugo PALHETA, « Extrême droite : la résistible ascension », 2024 ; Pierre PLOTU et Maxime MACE, « Pop fascisme : comment l'extrême droite a gagné la bataille culturelle sur internet », 2024 ; Olivier STARQUIT, « Le poing, la rose et le putois », 2024 ; Ugo PALHETA, « La possibilité du fascisme – France, la trajectoire du désastre », 2018.

Élections

En vue des élections du 30 juin 2024, la Ligue des droits humains a publié un [mémorandum](#) portant ses revendications sur les conditions de base pour le respect des droits humains, les questions de justice et de sécurité, la privation de liberté, l'environnement, le droit des étrangers, les nouvelles technologies et la vie privée, les droits de l'enfant, et les droits économiques, sociaux et culturels. La [chronique n°206](#), s'ouvrant par le titre provocateur « Pour quel futur délinquant voter ? », en référence à la dégradation de l'État de droit en Belgique, s'est efforcée de faire le tour des enjeux de droits humains traversant les différents niveaux de pouvoir.

Dès le mois de mai 2024, la [campagne](#) sur les réseaux sociaux, « Et si on repart sur des bonnes bases ? », accompagnée d'un quizz participatif à destination du grand public, s'est axée sur cinq priorités : l'État de droit, le droit de manifester, l'interdiction de la reconnaissance faciale, la lutte contre les violences policières et l'individualisation des droits sociaux.

Environnement

Le plan stratégique de la Ligue des droits humains 2019-2024 l'engageait à explorer un nouveau champ, celui de la justice climatique. Sur la base d'un travail nourri dès 2019 au sein de la commission environnement, la Ligue des droits humains, Fian et Greenpeace se sont joints, en mars 2024, à l'action en justice de Hugues Fallys, un fermier du Hainaut, dont l'exploitation est affectée par les changements climatiques. La spécificité du [Farmer Case](#) est qu'il s'oppose à une *carbon major*, TotalEnergies, premier raffineur et distributeur en Belgique. Dès lors que les combustions fossiles sont responsables de 75 % des gaz à effet de serre, l'objectif est de contraindre TotalEnergies à adopter un plan de transition crédible et à baisser sa production de 75 % d'ici 2040. Après l'audience d'introduction en avril 2024, les premières conclusions de la Ligue des droits humains ont été déposées devant le Tribunal de l'entreprise de Tournai en décembre 2024. Les plaidoiries sont fixées au mois de novembre 2025.

Cette action en justice, d'une ampleur inédite pour la Ligue des droits humains, et qui s'annonce longue et coûteuse, s'est accompagnée d'un crowdfunding ambitionnant d'atteindre 50.000 €.

Bibliographie de l'arpentage : Mickaël CORREIRA, « Le mensonge Total : enquête sur un criminel climatique », 2024.

Droits politiques sous pression

L'année écoulée aura mobilisé la Ligue à de trop nombreuses reprises sur l'érosion des droits politiques, en particulier en ce qui concerne le droit de manifester pacifiquement, qu'il soit exercé dans le cadre d'actions syndicales, de la désobéissance civile, ou dans d'autres contextes. La coalition « droit de protester », composée de nombreux acteurs de la société civile (syndicats, associations, mutuelles, ...) et de la Ligue des droits humains, a publié en octobre 2024 son [manifeste](#), pour rappeler les garanties entourant le droit de manifester et pour dénoncer les ingérences qui se sont multipliées au cours des dernières années. En voici quelques illustrations, seulement sur l'année 2024...

Action code rouge : arrestation des observatrices légales

Alors que les actions de désobéissance civile « code rouge » se sont poursuivies durant l'année 2024, la Ligue des droits humains a mandaté trois observatrices légales, pour rendre compte de la mobilisation du 3 octobre 2024 et surveiller son bon déroulement au regard des droits fondamentaux. Cependant, alors que les trois observatrices étaient à l'écart de l'action et que leur statut d'observatrice légale était manifeste, respectant ainsi scrupuleusement les balises généralement admises pour ce rôle particulier, elles ont fait l'objet d'une arrestation administrative injustifiée. Tel avait également été le cas du Président de la Ligue des droits humains lors d'une précédente mission durant l'année 2023. L'occasion pour la Ligue des droits humains de rappeler l'importance de reconnaître [un statut pour les observateurs·trices légaux·les](#). Affaire à suivre...

Répression des manifestations de soutien à la Palestine

La fin de l'année 2023 a choqué le monde entier, en raison des attaques du Hamas à l'encontre de la population israélienne le 7 octobre 2023 et de la rétorsion du régime israélien contre la population palestinienne tout au long de l'année 2024. De nombreux mouvements de solidarité avec la population palestinienne ont fait entendre leur voix, y compris en Belgique. Ces mouvements de protestation ont cependant fait l'objet de mesures répressives injustifiées au regard du droit de manifester pacifiquement. Ainsi, des étudiants occupant leur université ont été convoqués par la police, des communes ont imposé des sanctions administratives communales à des manifestants, d'autres manifestations ont été réprimées par la police, des policiers ont tenté d'interdire les

drapeaux et les keffieh dans l'espace public, etc.

La Ligue des droits humains a signé, avec une dizaine d'autres ONG, une [carte blanche](#) appelant les autorités publiques à respecter le droit de manifester.

Réforme du code pénal : criminalisation de la contestation

En février 2024, l'adoption du nouveau code pénal a également mobilisé la Ligue des droits humains, en raison de plusieurs dispositions entravant la contestation politique. Agissant en annulation de ces dispositions devant la Cour constitutionnelle, la Ligue des droits humains a notamment visé l'incrimination de [l'atteinte méchante à l'autorité de l'Etat](#). Cette infraction est particulièrement vague, en ce qu'elle vise le cas qui consiste, « dans une intention méchante et en public, à porter atteinte à la force obligatoire de la loi ou des droits ou à l'autorité des institutions constitutionnelles et ce, en provoquant directement à la désobéissance à une loi causant une menace grave et réelle pour la sécurité nationale, la santé publique ou la moralité ». Largement dénoncée par voie de [communiqué](#), par voie de [carte blanche](#) signée par un demi-millier de personnes, ou lors d'une [action symbolique](#) devant le Parlement avant l'adoption de la loi, la nouvelle infraction risque d'être instrumentalisée pour criminaliser certaines formes de protestations sociales et politiques pacifiques.

Grâce à la mobilisation générale de la coalition « droit de protester », le projet de loi « anti-casseurs », visant à créer une peine d'interdiction de manifester, a par contre été abandonné par le gouvernement sortant.

Par ailleurs, la réforme du code pénal a également suscité la saisine de la Cour constitutionnelle contre [d'autres dispositions impactant les droits civils et politiques](#). Ainsi, ont également été attaqués l'élargissement de la notion de « divulgation et de réception des secrets d'État », compromettant le travail des journalistes d'investigation, ou encore l'incrimination d'apologie du terrorisme, dont les contours sont si flous que l'exercice légitime de la liberté d'expression, par exemple dans le cadre d'actions de désobéissance civile, pourrait également être criminalisé.

Droit d'action collective : les juges des référés rappelés à l'ordre par la Cour constitutionnelle

Durant l'année 2023, de nombreuses grèves et autres actions collectives des travailleur·euses des supermarchés Delhaize avaient été censurées par des président·es des Tribunaux de Première Instance du Royaume, saisi·es unilatéralement par la multinationale.

La Cour constitutionnelle avait été questionnée par un juge liégeois sur la compatibilité de ces procédures par requête unilatérale avec le droit de grève. La Ligue des droits humains, aux côtés des organisations syndicales, était intervenue volontairement dans l'affaire. Victoire importante : le 14 novembre 2024, la [Cour constitutionnelle](#) a rappelé le caractère fondamental du droit de grève et les limites très strictes qui encadrent le recours à la requête unilatérale.

Vie privée et protection des données : des enjeux sous-estimés

Les enjeux liés à la protection de la vie privée et des données personnelles sont trop souvent méconnus, tant en raison de la technicité de la matière qu'en raison du caractère impalpable des atteintes à ces droits fondamentaux. Autant de raisons qui justifient l'investissement de la Ligue des droits humains pour nous épargner la plongée en dystopie.

Ainsi, la reconnaissance faciale et ses dangers sur la vie privée ont été particulièrement mis en lumière dans le cadre du Festival des Libertés. Après un [procès fictif de la Ligue](#), joué à deux reprises sold-out et un débat, une [chronique](#) a été entièrement dédiée à ce sujet, abordant également les limites de l'AI Act, le règlement européen du 13 juin 2024 qui encadre notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle pour reconnaître les émotions.

Au-delà de ce dossier emblématique, c'est aussi pour défendre les intérêts des travailleur·euses, des internautes et des personnes vulnérables que la Ligue s'est impliquée. Par exemple, aux côtés d'une organisation syndicale et de deux autres associations, elle a porté un [recours](#) devant le Tribunal de Première Instance contre l'entreprise Uber Eats, en raison de l'impossibilité des travailleur·euses d'accéder aux données récoltées par la plateforme et de l'impossibilité d'obtenir une révision des décisions prises automatiquement de manière informatisée. Autre exemple, en septembre 2024, avec d'autres associations, la Ligue des droits humains a invité le [Comité européen de la protection des données](#) à signaler

aux Nations Unies que son projet de Convention sur la cybercriminalité empiète de manière trop large sur le droit à la vie privée, en donnant un accès démesuré aux communications cryptées. Dernier exemple, la Ligue a rendu un [avis sur le projet de loi](#) portant création d'une banque de donnée commune « Terrorisme, Extrémisme, processus de Radicalisation » (TER), dont les largesses offrent de manière disproportionnée à de nombreux services publics les données sensibles de personnes vulnérables, pour des finalités insuffisamment précisées.

L'engagement et l'expertise de la Ligue des droits humains dans cette matière porte ses fruits. Ainsi, en mars 2024, avec d'autres partenaires, elle a obtenu gain de cause devant la Cour de Justice de l'Union européenne, au sujet de la [responsabilité des sociétés de publicité en ligne](#) dans le la collecte et la diffusion de données sensibles des internautes.

Bibliographie des arpentages : Thomas JUSQUIAME, « Circulez – la ville sous surveillance », 2020 ; Elodie LEMAIRE, « L'œil sécuritaire – mythes et réalité de la vidéosurveillance », 2019.

Les incontournables : étrangers, armes, prison et violences policières

Pas une année ne passe sans que la Ligue des droits humains ne soit sur le front en matière de politique migratoire, de vente d'armes, de détention et de violences policières.

Étrangers

La politique de non-accueil des demandeur·euses de protection internationale s'est poursuivie en 2024. La Ligue des droits humains et ses partenaires habituels ont été autorisés par la justice à [saisir les comptes de Fedasil](#). Cependant, l'horizon est très sombre et la Ligue n'a pas manqué d'en dénoncer la couleur : l'Union européenne méprise le droit d'asile en s'engouant des politiques d'[externalisation de l'asile](#) ; l'[Agence Frontex](#), accusée de crimes graves, reçoit l'autorisation légale d'intervenir sur le sol belge, arme au poing ; le [Pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile](#), adopté en juin 2024, consacre la détention systématique des personnes en demande d'asile, y compris des enfants, et ouvre la voie à des procédures expéditives en vue de procéder à des refoulements massifs.

Armes

En février 2024, la Ligue des droits humains et ses partenaires [ont mis en demeure la Région Wallonne de cesser l'exportation](#) de poudre explosive en Israël, en raison de son utilisation

potentielle dans des violations du droit international. Dans la foulée, le Ministre-Président a confirmé cesser l'octroi de licences d'exportation d'armes vers Israël. Cependant, en mai 2024, la Ligue des droits humains et ses partenaires habituels sont contraints de [mettre de nouveau en demeure la Région Wallonne](#) de s'expliquer, compte-tenu de la preuve que des armes états-uniennes ont transité par l'aéroport de Liège en direction d'Israël, à tout le moins entre le 7 novembre 2023 et le 4 mars 2024. Les négociations post-électorales ont semblé être le bon moment [d'appeler à une plus grande transparence](#) du processus d'octroi des licences et à davantage de responsabilité des autorités régionales.

Violences policières

2024, c'est aussi l'année où la chambre du conseil du tribunal de première instance de Bruxelles a prononcé un [non-lieu dans l'affaire de Mehdi Bouda](#), ce jeune de 17 ans percuté par une voiture de police en 2019, dans laquelle la Ligue s'était constituée partie civile. Deux mois plus tôt, la chambre du conseil n'avait pas tranché autrement dans l'affaire d'Adil Charrot, ce jeune de 19 ans également percuté et tué par une voiture de police. La Ligue des droits humains a poursuivi son travail de sensibilisation en participant à divers cycles de réflexion. Mais c'est le 15 mars 2024, lors de la journée internationale contre les violences policières, que la Ligue et la Liga voor Mensenrechten ont voulu publier une [carte interactive](#) pour visibiliser ces violences. Enfin, pour terminer l'année 2024, Police Watch a publié son rapport recommandant la prohibition des armes à impulsion électrique (taser).

Bibliographie d'arpentage ; Rachida BRAHIM, « La race tue deux fois », 2020 ; Franz FANON, « Les damnés de la terre », 1961.

Prison

Cela fait plus d'une [quarantaine d'années](#) que la Ligue des droits humains alerte sur la surpopulation carcérale et les violations des droits fondamentaux en prison. Au cours de l'année écoulée, la Ligue a de nouveau critiqué des mesures inefficaces ([les congés pénitentiaires prolongés](#), [l'augmentation ou externalisation du parc carcéral](#), [le recours accru à la mise sous bracelet électronique](#),...) et a continué de mettre en avant les conséquences inhumaines de la surpopulation carcérale (arrêt du [dépistage et du traitement de l'hépatite C](#)). Ces indignités ont été couronnées par l'octroi d'un [budget insuffisant](#) pour doter le mécanisme national de protection prévu par l'OPCAT. La

Ligue des droits humains ne se décourage pourtant pas. Elle a organisé, en partenariat avec Bruxelles Laïque et la section belge de l'Observatoire international des prisons, une rencontre autour de l'abolitionnisme pénal en juin 2024. Elle a aussi accompagné les visites guidées de la prison de Saint-Gilles organisées par l'association 9m².

Bibliographie d'arpentage : Gwenola RICORDEAU, Shain MORISSE et Joël CHARBIT, « Brique par brique, Mur par Mur. Une histoire de l'abolitionnisme pénal », 2024 ; Revue la Brèche, « Psychiatre et carcéral », 2023.

Prix Régine Orfinger-Karlin 2024 : la Ligue des travailleuses domestiques

L'année 2024 s'est achevée sur un moment de joie, de solidarité et de convivialité, lors de la remise du prix Régine Orfinger-Karlin, en hommage à l'avocate féministe et antiraciste, qui a milité au sein de la Ligue des droits humains entre les années 1930 et 1996.

Au cœur de la Maison des droits humains, face à un public réunissant les ami-es de la Ligue et ses membres, des expertes engagées ont débattu des stratégies de luttes féministes et antiracistes, avant une performance inoubliable de la slameuse Agojie. Ensuite, les trois associations finalistes se sont présentées : Bamko, le Collectif les 100 diplômées et la Ligue des travailleuses domestiques.

C'est dans l'enthousiasme général que [la Ligue des travailleuses domestiques](#) et ses dix représentantes ont recueilli le prix qui leur était décerné. La Ligue des droits humains était fière de refermer son agenda de l'année 2024 sur de telles lauréates, sur ces femmes en lutte pour l'accès à des droits sociaux et à une protection juridique, bien déterminées à vivre en dignité et en sécurité.

Bibliographie d'arpentage : Réjane SENAC, « Radicales et fluides – les mobilisations contemporaines », 2021 ; Gloria STEINEM, « Une révolution intérieure », 1991.

II. VIE DE L'ASSOCIATION

Lors de l'assemblée générale du 1er juin 2024, Sibylle Gioe a succédé à Edgar Szoc à la présidence du conseil d'administration de l'association. Edgar Szoc, administrateur investi depuis 2006, a marqué l'histoire de la Ligue des droits humains : son dévouement au bon fonctionnement de l'association s'est illustré non seulement à travers les fonctions de trésorier (2006-2008, 2018-2022), de secrétaire général (2008-2012) et de président (2022-2024), mais également en raison de son aptitude hors du commun à lever des fonds, et à lutter avec humour et radicalité en faveur de la démocratie libérale.

Sur le plan de son organisation pratique, la Ligue des droits humains disposait d'un plan stratégique de cinq ans pour la période 2019-2024. Arrivant à échéance, un processus d'élaboration d'un nouveau plan stratégique a été lancé durant l'année 2024, pour la période 2025-2029. Un sondage a été réalisé lors de l'assemblée générale du 1er juin 2024, duquel il ressortait une volonté d'accorder une attention accrue aux thématiques liées à l'extrême droite, à l'État de droit et à l'environnement. Dans le courant de l'année, les sections locales et les commissions ont ensuite été sollicitées pour déterminer quelles étaient leurs priorités, en vue de préparer une après-midi de réflexion collective au début de l'année 2025, année lors de laquelle le plan stratégique sera présenté. En termes de ressources humaines, Marie-Carmen de Zaldo a quitté le poste de travailleuse sociale au cours de l'été. Olivier Hustin a rejoint l'équipe en octobre 2024 pour, d'une part, coordonner la commission Environnement et l'action climatique « The Farmer Case », et, d'autre part, pour se charger de la recherche de dons privés. Enfin, Saskia Simon a quitté le projet Police Watch à la fin de l'année, faute de reconduction du financement.

Compte tenu de l'augmentation du contentieux stratégique – en droit des étrangers mais également dans le domaine de la protection de la vie privée ou des violences policières –, pourvoir la Ligue de fonds supplémentaires, via des donateurs pérennes ou exceptionnels, est en effet nécessaire. Par ailleurs, le nombre élevé de recours introduit par la Ligue, soit pas moins de 18 actions en justice au cours de l'année 2024 (contre 14 en 2023, 10 en 2022 et 11 en 2021), a également entraîné la création d'un groupe de travail orienté sur le contentieux subjectif et la priorisation du contentieux stratégique, ainsi qu'une séance d'information à destination des avocat·es désireux·ses de rejoindre le pool avocat·es de la Ligue au mois d'octobre 2024.

Rapport d'activités

2024

Intense et emblématique

Cette année fut intense, emblématique de ce qui fait la Ligue, entre l'actualité sur laquelle elle rebondit et l'actualité qu'elle crée. Citons deux évènements majeurs, d'une part, deux salves d'élections – d'abord européennes, fédérales et régionales en juin 2024 puis communales et provinciales en octobre 2024 – qui ont transformé les rapports de force en présence, avec la montée attendue de l'extrême droite à l'échelle européenne et belge. D'autre part, le lancement du [Farmer Case](#), premier procès climatique intenté contre une multinationale en Belgique par un agriculteur et trois ONG : la Ligue des droits humains, FIAN Belgique et Greenpeace.

Entre inquiétude et sidération

L'année 2024 a été marquée par une montée en puissance de discours et de politiques nationalistes et sécuritaires. L'incertitude grandit, alimentant une sensation d'impuissance. Inquiétude suite aux résultats des élections, marquées par la montée de l'extrême droite dans de nombreuses régions du monde, mais également en Europe et en Belgique, mettant aux affaires ou aux portes du pouvoir des partis d'extrême droite et de droite extrême, partis qui se caractérisent par des remises en cause frontales de l'État de droit ainsi que des droits fondamentaux de catégories entières de la population. Le plus inquiétant étant que ce mouvement n'est plus uniquement discursif et qu'il semble s'emballer et percoler dans le discours des partis traditionnels et de pans entiers de la population.

Combative et mobilisatrice

Pour la Ligue, le moteur reste la détermination : il n'a jamais été question de baisser les bras ou de se laisser emporter par le désespoir ambiant. En effet, le rôle d'une ONG comme la Ligue est essentiel de tout temps : non seulement dans un État démocratique relativement sain, mais d'autant plus lorsque les temps s'assombrissent et que les remises en cause des droits humains sont massives et frontales. Pour sortir de cette sidération, il est donc essentiel de faire collectif, de se mobiliser, de se reconnecter aux actions collectives afin d'organiser la résistance. Les attaques contre les droits humains ont été nombreuses et sur des fronts multiples, mais elles ont aussi eu pour conséquences des mobilisations et des résistances qui se sont exprimées tant dans la rue et que dans les cours et tribunaux. Nous pensons aux mobilisations des agriculteurs, aux mouvements féministes, et celui dénonçant le génocide mené par Israël malgré la répression policière. C'est pourquoi la LDH est plus déterminée que jamais à mener à bien les missions qui sont les siennes.

EN 2024, LA LDH C'EST AVANT TOUT :

- Une équipe de 14 salarié-es, une centaine de bénévoles actif-ves dans les commissions, les sections et le CA, un pool d'une cinquantaine d'avocat-es qui s'engagent à assister et représenter la LDH dans un certain nombre de dossiers, bénévolement ou presque.
- Pas moins de 200 heures de travail dans les 8 commissions de la LDH : réflexion politique, analyse juridique, partage d'expertise, interpellations politiques, ou encore actions dans l'espace public ont rythmé le quotidien de la Ligue.
- Plus de 300 heures d'activités à Bruxelles et en Wallonie à destination d'un public varié : formations pour des travailleur-euses de l'associatif, visites d'audience pour des groupes seniors, arpentages à destination de militant-es, animations avec des étudiant-es, etc.
- Une quinzaine d'auteur-ices et de livres décortiqués, discutés, analysés lors d'arpentages portant sur les nombreuses thématiques que traite la Ligue (cf bibliographie du rapport moral)
- Près de 200 jeunes du secondaire qui s'emparent des questions autour du droit de vote et des élections, et de l'enjeu majeur que représente la montée de l'extrême droite
- Une vingtaine d'analyses publiées dans le trimestriel *La Chronique*, deux rapports sur l'[état des droits humains](#) et sur l'[usage des taser](#) dans la police, et un [mémorandum](#) pour les élections, sans compter de très nombreuses publications, opinions, et cartes blanches diffusées dans la presse et sur les réseaux sociaux.



Nouveauté en 2024 : Un débat accompagne la sortie de la Chronique afin de la rendre accessible à un public plus large et de la faire vivre davantage en mettant en discussion les sujets abordés. Organisé en septembre autour de l'accès à la justice : « Quel accès à la justice ? (Ré)concilier justice classique et justice alternative », le premier débat fut une belle réussite qui nous a poussés à réitérer l'événement pour les prochaines sorties en 2025.



Parmi les nouveaux recours dans des matières stratégiques, on peut citer notamment :

- L'action introduite aux côtés d'un paysan belge contre une multinationale de premier plan du secteur des énergies fossiles pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique ;
- La requête en annulation devant la Cour constitutionnelle à l'encontre de l'ordonnance « Bruxelles numérique » visant à rendre les administrations communales et régionales intégralement disponibles en ligne, en raison de l'atteinte aux droits des personnes vulnérabilisées par le tout numérique ;
- Les recours en annulation introduits contre plusieurs dispositions problématiques du nouveau code pénal (peine de traitement imposé, récidive générale, atteinte méchante à l'autorité de l'État, divulgation de secrets d'État, etc.).

Parmi les victoires, quelques-unes sont emblématiques :

- Contentieux relatif à l'exportation de matériel militaire à destination d'Israël et des Émirats Arabes Unis ;
- La protection de la vie privée dans le cadre du traitement des données à caractère personnel (annulation de l'arrêté ministériel relatif au Comité de sécurité de l'information)
- L'annulation des réformes du Code de la nationalité portant atteinte aux droits fondamentaux des personnes les plus vulnérables (mineurs et analphabètes).

2024, UNE ANNÉE AUTOUR DU FARMER CASE



L'année a donc été marquée par un ancrage très concret, avec le lancement d'une action d'envergure : le 13 mars 2024, rendez-vous était donné au tribunal de l'entreprise de Tournai afin de déposer une citation contre TotalEnergies pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique. L'affaire est portée par Hugues Falys, paysan-agriculteur du Hainaut, soutenu par la Ligue avec sa Commission Environnement ainsi que FIAN et Greenpeace Belgique. Plusieurs échanges de conclusions sont prévus avant les plaidoiries fin 2025 et un verdict attendu en 2026, il s'agit donc d'un [projet de longue haleine](#) qui se joue également sur le terrain de la sensibilisation du monde agricole et des citoyen·nes. L'un des enjeux est de jongler entre un travail juridique touchant à différentes matières, parfois très techniques, tout en allant à la rencontre de publics directement concernés par la crise climatique. Que ce soit dans les discussions techniques sur la responsabilité civile, ou lors de notre présence à la Foire de Libramont, la commission a agi dans une volonté claire : faire le lien entre les droits, le droit, et la réalité du terrain. Le lancement du procès a suscité l'intérêt des médias, notamment internationaux, ce qui tranche avec les communications de la LDH qui sont généralement circonscrites à la Belgique francophone. Une newsletter a été lancée afin de fidéliser les soutiens de l'affaire. Travailler sur une affaire comme celle-ci pose de nombreux défis : la complexité juridique du dossier oblige à sans cesse chercher un équilibre entre précision technique et accessibilité. En même temps, il est important de garder une cohérence dans les messages, tant sur le fond que dans la manière d'informer des publics très différents. Ainsi, un gros travail de communication a été effectué, qui s'est notamment concrétisé par le développement, par la LDH et ses partenaires, d'un site internet en trois langues. Plusieurs vidéos ont également été publiées sur les réseaux sociaux, tant pour amener l'action au plus près aux citoyen·nes que pour incarner une voix des victimes du dérèglement climatique dans les médias. Au-delà des informations factuelles sur ce nouveau procès climatique, l'enjeu consistait en effet à expliquer les raisons pour lesquelles la Ligue des droits humains s'est impliquée dans ce dossier : le droit à un environnement propre, sain et durable, est à la fois un droit humain, et une condition de la réalisation d'autres droits fondamentaux.

Pour la Commission Environnement, l'année 2024 fut bien sûr centrée sur le projet Farmer Case. Les thématiques de travail ont donc principalement tourné autour de la responsabilité des entreprises dans le dérèglement climatique, avec un focus sur le comportement des carbon major et la question du devoir de diligence. Mais plus largement, ce sont aussi les impacts du changement climatique sur les droits fondamentaux (santé, alimentation, logement, sécurité, etc) ainsi que la justice environnementale, en lien avec les inégalités sociales face à la pollution ou à la transition écologique (zone de basses émissions, qualité de l'air), qui ont animé les discussions de commission. En termes de dynamique, ce fut une année engageante, avec l'arrivée de nouveaux·elles membres au fil des mois : des personnes aux profils variés – juristes, chercheur·euses, militant·es ou simplement citoyen·nes engagé·es – ont rejoint la réflexion et l'action. Cela a permis d'élargir les points de vue, de renforcer la créativité collective, et de consolider notre capacité à faire face aux défis, ensemble. La commission est ainsi restée fidèle à sa vocation d'espace ouvert et formateur. Les discussions ont été nourries par les échanges entre ancien·nes et nouveaux·elles, dans un climat de partage d'expériences et de savoirs. Cette ouverture s'est aussi manifestée dans la volonté d'aller vers d'autres publics, de sortir des cercles familiers. Reposant sur une approche collaborative, horizontale et ouverte, la commission a mis en place des groupes thématiques, permettant ainsi à chacune de contribuer selon ses envies et compétences. Vu la complexité du projet et de ses multiples ramifications, elle s'est aussi dotée de plusieurs outils afin de renforcer l'efficacité de la collaboration et du suivi. Le travail acharné fourni par les nombreux·ses bénévoles qui ont co-écrit les contenus scientifiques et juridiques, n'a pas empêché de porter une attention particulière à la vulgarisation, avec l'objectif de rendre compréhensibles des arguments parfois très techniques.

Enfin, il est certain que la Commission, par l'intermédiaire de ce projet, a mené un gros travail de mobilisation citoyenne, via des conférences, rencontres, supports visuels, etc. Ainsi, la Foire de Libramont fut un moment fort pour « tester » le narratif du projet. Aller à la rencontre d'un public agricole, souvent peu touché par les discours militants, n'était pas chose aisée, mais les échanges furent riches, parfois vifs, souvent constructifs. Prendre le temps d'expliquer pourquoi les agriculteur·ices sont directement concerné·es est crucial, et cette expérience a rappelé que le droit peut être un levier, mais qu'il doit être expliqué et discuté.

LA LDH, EN 2024 C'EST ENFIN :

- Le désormais traditionnel **Procès fictif**, moment fort de l'année à la Ligue, qui a fait salle comble deux soirs de suite au Théâtre National dans le cadre du Festival des Libertés, en collaboration avec Bruxelles Laïque. Cette année, le procès a mis en scène une audience devant la Cour constitutionnelle dans l'hypothèse (probable) d'une loi qui légaliserait la reconnaissance faciale à des fins répressives après l'adoption du règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act). Ce fut l'occasion pour le public de s'interroger et questionner la nécessité de ces technologies de surveillance au regard des risques qu'elles font peser sur nos droits et libertés fondamentales, comme le droit à la vie privée et ou celui de protester. C'était la deuxième année que la Ligue collaborait avec Sophie Delacoin, metteuse en scène, et, comme chaque année, le spectacle a été alimenté par des expert-es du sujet, dont certain-es interviennent sur scène. Cette année, le procès a davantage pris une dimension plus participative, invitant une partie du public à monter sur scène et revêtir la toge des juges constitutionnel·les.
- **Le Prix Régine Orfinger-Karlin** : également tradition depuis 1996, décerné tous les deux ans, il vise à encourager la promotion et la défense des droits humains en récompensant une personne ou association qui porte un engagement fort dans les luttes féministes et anti-racistes, à l'image des nombreux combats menés par Régine Orfinger-Karlin. La remise du Prix à [la Ligue des travailleuses domestiques](#) s'est accompagnée d'une discussion avec quatre intervenantes aux ancrages variés, portant sur les stratégies de luttes féministes et anti-racistes dans un contexte de montée de l'extrême-droite, et plus généralement de droitisation des politiques publiques. Différentes questions ont été abordées : la réalité des violences sexistes et racistes au quotidien, les violences institutionnelles, le harcèlement en ligne comme réaction fréquente à l'expression des femmes en public, les biais racistes et sexistes dans la Justice, l'éducation antiraciste comme stratégie pour faire reculer sexisme et racisme, le plaidoyer et l'occupation de l'espace public comme modalités d'action pour faire avancer les droits des femmes sans-papier notamment, ou encore la question des alliés.
- **Des hackatons** qui ont réuni militant-es et citoyen·nes engagé·es de la Commission Nouvelles Technologies et Vie Privée, en collaboration avec [Le Soir](#) et [Le Vif](#), pour analyser les données transmises par certaines communes sur leur système de vidéosurveillance, et mettre les autorités communales face à leur responsabilité et leur [obligation de transparence](#).
- **Le Guide du prisonnier**, porté par la Commission Prison de la LDH, qui a pour objectif de soutenir les détenu·es et leurs proches pour faire valoir leurs droits. Afin de rendre ce guide plus accessible et mobilisable tant par les personnes détenues que par leurs proches et par toutes celles et ceux qui ont à faire avec le milieu de l'ombre (avocat·es, secteur du travail social, secteur médical, soutien philosophique, visiteurs et visiteuses, membres de commission de surveillance, etc.), la Clinique Rosa Parks pour les droits humains de l'UCL a actualisé et modernisé l'ouvrage en réalisant une série de fiches résumant et illustrant des parties substantielles du [Guide original](#) : la détention préventive, le régime disciplinaire, le droit de plainte et le statut juridique externe. Soit autant de domaines de première importance pour les personnes concernées.
- **Trois jours de formation C.A.R.E.** pour réfléchir aux notions de « pouvoir » et « puissance », comprendre les systèmes de domination, identifier les freins à la mobilisation, et découvrir des manières d'agir à différentes échelles. Mobilisant un groupe très hétérogène sur les enjeux sociétaux actuels, tels que les discriminations, l'injustice migratoire, le racisme, le sexisme et la montée de l'extrême droite, les participant·es ont exploré, par le biais d'ateliers et d'échanges, des manières de s'organiser collectivement pour imaginer un monde plus désirable. Ces trois jours ont permis de créer des alliances et de partager des ressources pour accompagner le changement, et ont suscité un réel engagement auprès des participant·es, venant également soutenir certain·es pour se mobiliser.
- Le lancement d'une nouvelle commission : **la Commission Police**. 2024 était la dernière année de financement par OSF du projet [Police Watch](#). Toutefois, la thématique des violences policières reste prioritaire pour la Ligue et c'est donc en ce sens que la Ligue a appelé son réseau proche intéressé par ces questions à rejoindre ce nouveau groupe de bénévoles.

DE L'ANALYSE JURIDIQUE À L'ARPEMENTAGE, DES MOYENS D'ACTION QUI SE RÉPONDENT ET SE COMPLÈTENT

Pour mener à bien sa mission de défense et promotion des droits humains, la LDH s'appuie sur plusieurs moyens d'action ayant des objectifs différents, complémentaires. Ainsi plaider et contentieux se renforcent lorsqu'il s'agit d'alerter sur un projet de loi mettant en péril les droits humains, voire de demander sa suspension ou son annulation. L'éducation permanente vient, quant à elle, outiller les citoyen·nes, militant·es, travailleur·euses du secteur non-marchand, en proposant des grilles de lecture ou des outils de mobilisation, que ce soit dans les formations ou les publications. Enfin, la communication vient contribuer au débat public en informant et sensibilisant le grand public et les médias. L'enjeu est alors de trouver la bonne adéquation entre le fond et la forme, selon le public. Les publics visés sont en effet très multiples et varient selon les objectifs et les approches choisies par la Ligue : autorités politiques, juridictions, presse, public militant ou associatif, public mineur ou adulte, secteur professionnel ou non, etc.

Le plaider, l'analyse et l'expertise juridiques sont au cœur des missions de l'association. Ces diverses formes de mobilisation et d'action se déclinent de différentes manières, que ce soit via la rédaction d'expertises juridiques, l'élaboration ou la participation à des formations, la rencontre d'instances publiques pour diffuser les positions de l'organisation, etc. Parmi ces moyens d'action figure également le recours aux juridictions, la LDH intentant régulièrement des actions en justice lorsqu'elle considère qu'un texte juridique met en danger ou contrevient aux libertés fondamentales.

L'approche du département Formation consiste à mobiliser des outils diversifiés (arpentages, débats, formations, bords de scènes, joutes verbales, etc.) et s'emparer de sujets qui font sens au regard des actions globales. Les activités se pensent alors en complémentarité avec d'autres leviers d'actions de la LDH. Ainsi, sur les violences policières, le contentieux juridique et les actions de plaider sont complétées par des formations à destination de groupes confrontés à ces questions, qui sont co-construites avec les participant·es afin d'informer et d'échanger à partir du cadre légal et des analyses politiques de la LDH. Les arpentages permettent, quant à eux, la lecture collective de livres traitant de la police, de la justice ou de la prison avec une approche différente de l'approche juridique classique à la Ligue. Dans le même ordre d'idée, le projet Jeunes et politique permet aux élèves de débattre de sujets qui sont également en réflexion au sein de l'association. La démarche est toujours celle de l'éducation permanente. Ainsi, face à la montée de l'extrême droite et du désengagement politique d'une partie de la société (adultes et jeunes), l'objectif n'a pas été de persuader à tout prix mais plutôt de comprendre et déconstruire les mécanismes et stratégies qui ont amené à ce que beaucoup de personnes pensent qu'un pouvoir exécutif fort est élémentaire pour une bonne gestion de l'État et pour la sécurité des citoyen·nes. Par le biais d'animations qui permettent un réel engagement des participant·es, chacun·e peut amener son propre point de vue, et le faire évoluer au contact d'autres positionnements. L'enjeu est donc d'offrir des espaces de parole qui soient d'une part des lieux d'analyse critique mettant en avant le respect des droits fondamentaux dans une démocratie, et d'autre part des lieux de liberté d'expression.

UNE INFINITÉ DE THÉMATIQUES, PARFOIS IMBRIQUÉES LES UNES DANS LES AUTRES

Les nombreuses thématiques brassées par la Ligue se retrouvent dans la diversité des projets menés par l'équipe salariée, les commissions, ou encore les sections, parfois dans le cadre de partenariats ou de coalitions. En 2024, à côté de ses thématiques classiques (violences policières, État de droit, armes, etc.), la Ligue a étrenné un nouveau narratif qui lie dérèglement climatique et protection des droits humains. Par ailleurs, cette année aura indéniablement été marquée par les différentes séquences électorales qui l'ont jalonnée.

Dans ce cadre, la LDH a effectué l'exercice très difficile de définir **cinq thématiques prioritaires** qu'elle a souhaité mettre en avant, dans l'espoir de permettre une prise en compte de ces thématiques négligées par les candidates et candidats politiques. Il s'agissait : du **respect des décisions judiciaires** (et, plus largement, de l'État de droit), du **recours à la reconnaissance faciale** à des fins d'identification, de la prégnance des **violences policières**, des **atteintes à la liberté de manifester** et, enfin, de **l'individualisation des droits sociaux**. Par conséquent, dans le courant de la campagne électorale, et au-delà, la LDH a initié une série d'actions sur ces thématiques.

État de droit : introduction d'une [communication au Conseil de l'Europe](#) pour dénoncer l'inexécution d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme par l'État belge.

Reconnaissance faciale : Ce thème, et plus généralement la question des technologies de surveillance, a été au cœur des préoccupations de la Ligue, et continuera certainement de l'être dans les années à venir. Alors que des expérimentations opaques et illégales de la reconnaissance faciale par la police belge étaient mises en lumière ces dernières années et que le politique multipliait les déclarations enthousiastes vis-à-vis de cette technologie invasive, la LDH et la coalition *Protect my face* avaient lancé une campagne en 2023 contre cet instrument de surveillance ; le travail de plaidoyer s'était alors concentré sur la région de Bruxelles. 2024 a vu le champ d'intervention élargi, et un grand nombre d'actions portées sur le sujet : organisation du [procès fictif](#) au Festival des Libertés pour questionner le recours à cette technologie invasive et extrêmement risquée ; publication d'une [Chronique](#) sur le sujet permettant d'approfondir et de déplier certains des enjeux majeurs entourant cette thématique ; organisation de [plusieurs arpentages](#) de livres déconstruisant les [mythes de la vidéosurveillance](#) et questionnant les dispositifs de [surveillance et de contrôle dans les villes](#) ; ou encore parution d'un article sur la [surveillance algorithmique des corps et des visages](#) dans le rapport *État des droits humains*.

Violences policières : Les violences policières continuent d'être un sujet récurrent, tant dans le débat public qu'au sein de la LDH. Dans le sillage de son observatoire des violences policières, [Police Watch](#), la LDH a développé une activité conséquente, notamment au moyen de divers recours en justice, par exemple pour exiger un procès public dans le cadre de l'affaire [Mehdi Bouda](#) ou encore pour [dénoncer l'usage de la technique de la nasse et du profilage ethnique](#). Sur le terrain, bon nombre d'interventions policières suscitent des violences et amènent les travailleur·euses sociaux, étudiant·es et militant·es à demander des formations

sur les droits face à la police et plus largement sur le fonctionnement de la police et de la justice pénale. La Ligue a donc continué à mettre à disposition son expertise et ses outils, publiant également une [carte interactive](#) pour visibiliser et mieux lutter contre les violences policières, ou encore un rapport sur [l'usage de taser](#) par la police. Enfin, la section locale de Namur fut également particulièrement active sur ce sujet, s'associant au PAC, à la JOC et à la Casserole pour proposer un cycle de réflexion autour des violences policières et institutionnelles. Au programme, un arpentage de « 1312 raisons d'abolir la Police » de Gwenola Ricordeau ; une rencontre avec Manu Scordia autour de son exposition « Rouleau Compresseur » ; la projection du film « Quand la police tue » réalisé par ZinTv ; et une rencontre-conférence « Quelles solutions face aux violences policières ».

Liberté de manifester : faisant alliance avec de nombreuses autres organisations et syndicats formant la coalition « Droit de protester », la Ligue a participé à une [protestation silencieuse](#) dans la tribune publique de la Chambre à l'occasion des discussions relatives à un article du Code pénal réprimant l'« atteinte méchante à l'autorité de l'État » et menaçant ainsi de restreindre le droit de manifester. Un [débat](#) bilingue sur le droit de protester a également été organisé, mettant en évidence les menaces bien réelles qui pèsent sur ce droit. Un peu plus tard, c'est la Cour constitutionnelle qui a été saisie afin [d'annuler l'infraction susmentionnée](#). Dans la même veine, la LDH a pu célébrer une victoire pour le droit de grève dans le cadre de la question préjudicielle qu'elle a posée avec d'autres à la Cour constitutionnelle sur la problématique du recours aux [requêtes unilatérales](#).

L'individualisation des droits sociaux et en particulier la [fin du statut de cohabitant](#) étaient également au cœur des préoccupations de la Ligue avec notamment une intervention volontaire dans une procédure pendante devant la Cour du travail de Liège visant à dénoncer le statut cohabitant en chômage.

Au-delà de ces cinq thématiques bien spécifiques, la Ligue s'est emparée des élections de manière plus générale à travers sa [Chronique 206](#) entièrement dédiée aux élections, son [Memorandum](#), ainsi que deux débats, l'un organisé en partenariat avec [trois autres ONG face aux président-es de partis](#), l'autre organisé avec [la section namuroise de la LDH](#) qui avait invité des candidat-es des principaux partis francophones. La section verwiétoise de la LDH a également organisé trois débats sur les élections régionales et fédérale, souhaitant donner la parole à tous les partis politiques, à l'exception de l'extrême droite. Ont été abordé, entre autres, les questions autour de la lutte contre la pauvreté, des problèmes de santé publique dans l'espace public, de la gestion des déchets, ou encore des sanctions communales et procédures de justice.

Par ailleurs, suite aux résultats des élections – européennes, fédérales, régionales et communales – qui ont vu l'extrême droite progresser encore et cette fois, accéder au pouvoir au niveau communal, l'impact de cette nouvelle donne a mobilisé la LDH, notamment le rapport de l'extrême droite aux droits humains. Concernant les questions d'extrême droite : la LDH a pu compter sur son expertise historique sur la question mais aussi sur le profil de la nouvelle présidente de la Ligue des droits humains, Sibylle Gioe, avocate spécialisée sur ces questions. Cela nous a permis de partager dans les médias les inquiétudes de la LDH quant à la montée de l'extrême droite avec un discours bien construit et, parallèlement, de publier une [Chronique](#) intégralement consacrée à la thématique, au moment opportun.

La LDH s'est positionnée assez vite comme une voix forte sur la question et réactive sur les premiers projets de la coalition fédérale qui était en train de se dessiner. Un [article](#) a également paru sur ce thème dans le rapport 2024 de la LDH sur l'état des droits humains en Belgique. L'extrême droite a aussi été abordée lors de différents arpentages - notamment des [ouvrages d'Hannah Arendt](#) afin de mieux comprendre les racines idéologiques des totalitarismes, ainsi que leurs conditions historiques, sociales et psychologiques. Nous nous sommes également intéressés aux luttes antifascistes afin de réfléchir à la manière dont les mouvements actuels peuvent se structurer pour faire face à la montée de l'extrême droite. Dans ce cadre, le projet [Jeunes et politique](#) a consacré ses deux sessions à des thématiques liées aux élections en adressant plus spécifiquement la montée de l'extrême droite : ainsi, Sibylle Gioe, a proposé une séance plénière pour l'ensemble des élèves pour réfléchir aux questions « Qu'est-ce que l'extrême droite ? Quels sont les gros dangers de l'extrême droite aujourd'hui ? ».

En dehors de ces thèmes d'importance primordiale, la Ligue a continué à travailler sur ses **thématiques habituelles** :

La justice fut un sujet prédominant, à la fois pour souligner son manque de financement, et par conséquent son manque d'efficacité, mais aussi pour faire découvrir comment se donne la justice chaque jour en Belgique. Plusieurs visites d'audience ont été organisées au Palais de Justice de Bruxelles ainsi qu'au tribunal de la jeunesse ou encore au [Justitia](#), suivies parfois de matinées de discussion permettant d'approfondir, avec les participant·es, les réflexions autour du fonctionnement de la justice. Habituellement destinées au grand public, la Commission Justice de la LDH a proposé cette année une visite aux personnes candidates aux élections fédérales. Cette dernière avait pour objet d'inviter lesdits candidats à rencontrer les acteurs et actrices de la justice sur leur terrain, dans le palais de justice, au sein des audiences, afin d'illustrer les problématiques liées au sous-financement de la justice et ses conséquences délétères sur le secteur judiciaire. Pour ce faire, la LDH s'est associée au barreau de Bruxelles et a sollicité avec succès la participation des juges, procureurs, greffiers, journalistes et justiciables. Un [débat](#) faisant suite à la publication de la [Chronique 207](#) sur le fonctionnement de la justice a permis d'approfondir les réflexions sur l'accès à la justice et ses alternatives possibles.

Les questions carcérales ont été abordées par différents biais : arpentages du magazine [La Brèche](#) et du livre « [En attendant qu'on se libère](#) », formation grand public pour sensibiliser sur les questions carcérales, mais aussi plaidoyer dénonçant la [surpopulation carcérale](#), le manque criant de moyens dédiés au [Mécanisme national de Prévention de la torture et de toute peine ou traitement cruel, inhumain ou dégradant \(MNP\)](#) qui permet de prévenir et de lutter contre les violations des droits humains des personnes privées de liberté en prison, dans les commissariats de police, dans les centres fermés pour personnes étrangères, etc, ou encore [Carte blanche](#) dénonçant les mesures de l'Arizona pour lutter contre la surpopulation carcérale. La Commission Prison a également organisé [une action au Palais de Justice avec l'asbl Rizome](#), qui travaille avec les personnes sous surveillance électronique, pour porter leur voix à une plus grande audience, tant professionnelle que profane, et a lancé un projet de vulgarisation de son [Guide du prisonnier](#). Enfin, la LDH a poursuivi, [avec 9m²](#) son travail sur le Musée pédagogique sur les prisons, et participé aux [Journées nationales de la Prison](#) en pro-

posant notamment des [visites guidées](#) autour des prisons bruxelloises. Ces différentes approches d'une seule et même thématique ont permis d'approfondir les réflexions sur le sens-même du système pénal et carcéral : faut-il le réformer ou l'abolir ? Des alternatives aux dispositifs carcéraux existent-elles dans certaines sociétés ?

Les droits des étrangers ont également fait face à une actualité difficile et effrénée entre la [saisie des comptes Fedasil](#), le projet de loi pour le [déploiement de Frontex](#) en Belgique, ou encore la menace du [nouveau pacte migratoire](#) pour ne citer que quelques exemples. La Commission Étrangers a ainsi porté plusieurs recours, et mené plusieurs actions de plaidoyer et de mobilisation avec ses partenaires. Elle a également travaillé à la diffusion des [deux Vademecums](#) pour la défense juridique des détenus en centres de détentions et en prison en proposant des temps d'appropriation à des travailleur·euses de l'associatif mais aussi des formations aux barreaux de Bruxelles, Anvers et Liège.

La question des armes reste centrale à la LDH, qui a mené plusieurs mobilisations consécutives aux [transferts de matériel de défense vers l'État d'Israël](#), au plus fort du « conflit » au cours duquel ce dernier s'est engagé dans des actes de violation grave du droit international humanitaire. La LDH et ses partenaires ont dénoncé [le non-retrait par la Région wallonne](#) d'une licence d'exportation de poudre à destination de l'armée israélienne ou encore le [transit d'armement via l'aéroport de Liège](#).

Enfin, la thématique du **respect de la vie privée** a également été fort sollicitée, faisant l'objet de six recours en 2024, et d'une [victoire auprès de la CJUE](#) concernant les fenêtres de consentement aux traitements de données de navigation sur internet. Les différentes attaques contre la liberté de la presse ont aussi alerté la LDH qui a introduit un [recours contre le nouveau code pénal](#) avec l'Association des Journalistes Professionnels pour protéger le travail d'investigation des journalistes.

Il est intéressant de noter que, de manière accrue, certains dossiers se retrouvent au **croisement de plusieurs thématiques**. C'est le cas de certaines problématiques comportant à la fois une dimension de droit social d'une part, de respect de la vie privée d'autre part, comme par exemple le recours introduit contre [l'ordonnance Bruxelles numérique](#), qui vise à défendre l'accès aux droits des personnes vulnérabilisées par le tout numérique, ou encore [le recours visant à critiquer le management robotisé](#) de certaines professions précaires. C'est également le cas pour des dossiers qui concernent à la fois le milieu carcéral et celui de la santé ou du droit social : limitation du respect du [droit à la santé de certains détenus](#) ou frein à la réinsertion de détenus sous [surveillance électronique](#).

RÉSULTATS ET ENJEUX

Le principal défi pour une association comme la LDH est lié au fait que des victoires juridictionnelles ne constituent plus nécessairement des résultats satisfaisants. En effet, l'issue juridictionnelle favorable n'entraîne pas nécessairement une issue politique positive. Les contentieux relatifs aux exportations d'armes et à l'accueil des demandeur·euses d'asile illustrent ce constat de manière paradigmatique : si les victoires judiciaires en la matière sont nombreuses et éclatantes, la question demeure face à des pouvoirs publics assumant ouvertement leur volonté de ne pas respecter ces décisions et de nier les droits fondamentaux des personnes concernées.

Le département Formation, quant à lui, fait le constat d'un intérêt marqué pour les activités et les sujets décrits plus haut, qui traduit certainement un besoin d'être mieux outillés (notamment juridiquement) face à des restrictions des libertés qui risquent d'augmenter. Il traduit aussi le besoin d'ouvrir des espaces de réflexion et de rencontre collectives, pour s'approprier des notions ou des thématiques complexes mais centrales dans nos démocraties, particulièrement lorsque celle-ci fait l'objet de tentatives d'affaiblissement. Ainsi, les différentes activités menées par le département participent à renforcer le réseau de la LDH, ressource non négligeable pour être informé de certains problèmes rencontrés sur le terrain, mais aussi se mobiliser plus collectivement lorsque c'est nécessaire. S'il est certain que les activités devraient, dans la mesure du possible, s'inscrire dans un suivi sur le temps long notamment avec certains groupes, réussir à fidéliser une personne ou un groupe n'est pas évident, raison pour laquelle nous essayons de faire des liens entre les différents projets. Toutefois, certains kots à projet en lien avec les droits humains recontactent régulièrement la Ligue pour aborder des sujets différents, voire participer à certaines de ses actions ou campagnes, et ainsi, ancrer leur engagement dans des échanges réguliers avec l'association.

Il est crucial de remobiliser les citoyen·nes en réinstaurant la confiance dans leur pouvoir d'agir pour un monde plus juste et respectueux. Trop souvent, le sentiment d'impuissance freine l'engagement. Or il existe de nombreuses façons de participer au changement. Les élections, bien qu'importantes, ne sont qu'une partie du jeu démocratique et politique, à côté des manifestations, de l'implication dans des collectifs, des pétitions, etc. Redonner l'envie de se mobiliser passe par une prise de conscience collective de ces alternatives, pour faire vivre une démocratie réellement participative et respectueuse des droits humains. Si la participation citoyenne permise par les espaces de réflexion offerts par la LDH représente certainement une opportunité de se mobiliser, elle trouve en même temps ses limites dès lors que les activités sont peu connectées à des dynamiques de plus-long terme. L'enjeu est alors de faire le lien avec d'autres lieux de mobilisation ou d'autres acteurs. Ce sont ces formes de mobilisation diverses que la LDH a souhaité visibiliser en 2024, en récompensant, par son Prix Régine Orfinger-Karlin, la [lutte des travailleuses domestiques sans papier](#) : la LDH a souhaité mettre un coup de projecteur sur une cause méconnue et saluer la détermination et la créativité de ce groupe de femmes.

S'il est difficile de mesurer l'impact de la communication de la Ligue sur la société, nous constatons toutefois que la présence de notre organisation dans les médias semble s'être renforcée. Par ailleurs, nos réseaux sociaux continuent d'évoluer positivement : la page Facebook de la LDH compte près de 16 000 abonné·es, notre compte Instagram est passé de 5.500 à 7000 abonné·es en 2024, celle de LinkedIn de 3000 à 6000 abonné·es. Cependant, le déplacement (vers la droite) de la fenêtre d'Overton sur l'échelle belge et internationale devient palpable en 2024. La question qui commence alors à nous tarauder en 2024 est : comment rester audible, nuancé, constructif face à des discours populistes ou des fake news ? Comment travailler les messages pour qu'ils restent solides mais aussi nuancés, audibles et compris de tous·tes ? Les différentes campagnes électorales ont caricaturé et durci les positions politiques des uns et des autres. Leur offrir une réponse nuancée et factuelle devient de plus en plus difficile.

Le premier enjeu est donc lié au contenu de nos messages, au « fond » de la communication de la LDH. Quant au deuxième enjeu, il repose sur les canaux de notre communication : au-delà des communiqués de presse et de nos publications, la Ligue des droits humains publie ses positions sur plusieurs réseaux sociaux qui appartiennent aux GAFAM et concernant X, à Elon Musk. Ces outils ne sont pas neutres, leurs algorithmes vont souvent visibiliser les comptes radicaux et d'extrême droite. Facebook a, elle, revu sa politique de modération. En 2024, la LDH prend la décision de quitter X le 20 janvier 2025, jour de la prestation de serment de Donald Trump.

Le deuxième enjeu pourrait être formulé comme suit : comment la LDH pourra-t-elle encore atteindre un public large – avec ou sans réseaux sociaux - sans budget dédié à la communication ? Entre visibilité et questions éthiques, la LDH est tiraillée. Quoi qu'il en soit, elle devra continuer son travail d'observation critique afin de constamment rappeler les autorités à leurs obligations en matière de droit à la liberté d'expression, liberté de réunion, etc.

L'action de la LDH est plus nécessaire que jamais. Comme l'écrivait Pablo Neruda, **« Ils pourront couper toutes les fleurs, ils n'empêcheront pas le printemps ».**

Le changement climatique s'en chargera pour eux.

Rétrospective

► TOPS & FLOPS

2024

Droits humains : la rétrospective de l'année 2024 !

Janvier



Pour la première fois, la Cour de justice de l'Union européenne reconnaît les « violences de genre » comme un motif de protection internationale.

Les femmes sont désormais considérées comme un groupe social au sens de la Convention de Genève et peuvent prétendre au statut de réfugiée si « dans leur pays d'origine elles sont exposées, en raison de leur sexe, à des violences physiques ou mentales, y compris des violences sexuelles et domestiques ». Cela constitue une petite lueur d'espoir dans un contexte de durcissement des possibilités de demander l'asile.



Comme la Ligue des droits humains, l'Ordre des barreaux francophones et germanophones de Belgique s'inquiète de l'une des mesures prévues dans le projet de loi « visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme ».

Il s'agit du « snelrecht » qui permet au procureur du Roi de citer directement devant le tribunal une personne privée de liberté et placée en détention préventive. Avocats.be y voit un danger d'inflation du recours à la détention préventive et d'un affaiblissement du droit des victimes. La LDH y voit l'instauration d'une justice au rabais dans un contexte de sous-financement chronique de l'institution judiciaire. Le snelrecht sera finalement voté. Heureusement, il est aussi contesté devant la Cour constitutionnelle par Avocats.be.

Février



La Justice autorise neuf ONG dont la Ligue des droits humains à saisir les comptes de Fedasil.

Le montant de 2,9 millions d'euros représente les astreintes imposées à l'État belge parce qu'il n'a pas exécuté les nombreuses décisions de justice qui lui rappelaient son obligation d'accueillir les demandeur·euses d'asile. Si les ONG obtiennent un jour cette somme, elle sera reversée pour venir en aide aux victimes de la crise de l'accueil.



Le 1er février 2024, plus d'un millier de tracteurs gagnent la Place du Luxembourg à Bruxelles pour dénoncer les politiques européennes.

Des blocages sont également organisés par les agriculteur·rices devant les centres de distribution des grandes enseignes. Leur colère durera plusieurs mois et connaîtra un second souffle en décembre 2024 pour dénoncer l'accord entre l'Union européenne et les pays du Mercosur : il prévoit notamment des avantages tarifaires pour les exportations européennes (de voitures par exemple) en échange d'un accès élargi au marché européen pour des produits agricoles. Des produits qui ne sont pas soumis aux mêmes normes que ceux des agriculteur·rices de l'UE.

Mars



La Cour de justice de l'Union européenne confirme la décision de l'Autorité de protection des données belge : IAB Europe, l'organisation professionnelle des publicitaires européens sur internet, est bien responsable, en vertu du RGPD, des fenêtres de consentement « TCF ».

Ces fenêtres apparaissent sur presque tous les sites Web en Europe, elles permettent aux « cookies » ou traceurs de traiter les données de navigation des internautes sur internet et de les diffuser. Cette décision signifie que le traitement de ces données par l'ensemble du secteur de la publicité en ligne est illégal. Elle illustre une nouvelle fois la nécessité de contrôler les pratiques des États et des entreprises privées dans la collecte massive de données à caractère personnel, que ce soient dans des buts de surveillance ou commerciaux.



En 2023, près de 30 % de la population vivait sous le seuil de risque de pauvreté en Région bruxelloise l'an dernier, contre 8 % en Flandre et 15 % en Wallonie.

Les inégalités sociales sont particulièrement marquées dans la capitale, et exacerbées par les dépenses liées au logement. Certains doivent ainsi vivre avec 9 euros par jour, selon le dernier Baromètre social publié par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale est passé de 28 479 personnes en 2013 à 45 135 en 2023, soit + 58 %.

Avril



La première audience du procès climatique « The Farmer Case », porté par Hugues Falys, un agriculteur du Hainaut, s'est déroulée le 16 avril devant le tribunal de l'entreprise de Tournai !

C'est donc le début d'une action climatique inédite : pour la première fois, un agriculteur assigne en justice une multinationale, TotalEnergies, pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique. La Ligue des droits humains, FIAN et Greenpeace, ont fait intervention volontaire dans ce dossier. Les plaidoiries sont prévues en novembre 2025.



La chambre du conseil de Bruxelles prononce un non-lieu dans l'affaire Medhi Bouda, du nom de ce garçon percuté mortellement par une voiture de police en août 2019.

Dans l'affaire Adil, un non-lieu à l'égard des quatre policiers impliqués avait également été prononcé par la chambre du conseil de Bruxelles en février 2024. La Ligue des droits humains plaide, avec les familles concernées, pour qu'il y ait un procès afin d'établir les responsabilités des policiers et de la zone de police mais aussi de questionner la proportionnalité des interventions policières au regard des risques qu'elles font courir à la population. On a en effet pu constater que, dans une série de cas, les services de police avaient recours à des techniques disproportionnées dans le cadre de leurs interventions (notamment des courses-poursuites). Ce qu'est également venu rappeler l'affaire Sabrina et Ouassim en novembre 2024.

Mai



La Wallonie décide d'interdire tout transit d'armes vers Israël. Le ministre-président wallon a signé un arrêté ministériel en ce sens, pour remédier à une faille de la législation régionale sur le transit d'armes.

Plusieurs ONG dont la Ligue des droits humains avaient dénoncé le transit, par l'aéroport de Liège, d'au moins 70 tonnes de munitions et d'explosifs depuis le 7 octobre 2023, à destination d'Israël. Le gouvernement wallon s'était pourtant réengagé début février à ne plus accorder de licence de transit ou d'exportation vers l'État hébreu, accusé de génocide et de crimes de guerre à Gaza par plusieurs grandes organisations internationales.



Le 28 mai 2024, la police a réprimé durement une manifestation réclamant un cessez-le-feu à Gaza.

Plusieurs centaines de personnes étaient réunies devant l'ambassade d'Israël à Uccle. Sous prétexte que cette mobilisation n'était pas autorisée, la police a fait usage de canons à eau et de gaz lacrymogène. De manière générale, on observe une répression importante du mouvement en soutien à la Palestine : des sanctions administratives ont été délivrées en marge des manifestations et des dizaines de personnes ayant participé à l'occupation de bâtiments universitaires ont été convoquées par la police.

Juin



Les élections de juin puis d'octobre 2024 confirment l'exception que représente la Fédération Wallonie- Bruxelles : l'extrême droite, au Sud du pays, est moribonde. Le parti « Chez Nous » n'enregistre, qu'un seul élu, à Mouscron.

On pouvait pourtant craindre que ce parti ne fasse un score important, étant donné qu'il n'avait pas de concurrence et qu'il bénéficiait du soutien du Vlaams Belang, du Rassemblement national et de l'AfD allemande. Cela dit, si ce parti d'extrême droite n'est pas parvenu à s'imposer en Fédération Wallonie- Bruxelles, les idées d'extrême droite percolent quand même dans le débat public, au sein des partis traditionnels.



En Flandre par contre, l'extrême droite se renforce et devient le premier parti du pays aux élections européennes avec plus d'un million d'électeur-rices.

En octobre 2024, le Vlaams Belang enregistre également un score élevé et – c'est historique – il parviendra à se hisser dans les majorités de quatre communes flamandes, Ninove, Ranst, Brecht et Iseghem.

Juillet



C'est – en principe – l'épilogue d'un dossier qui a divisé la majorité bruxelloise : celui du port de signes convictionnels à la STIB.

En 2021, le tribunal du travail avait condamné la STIB pour discrimination directe et indirecte à l'égard d'une candidate qui portait le foulard. Décision qui contraignait la STIB à modifier son règlement de travail. Le gouvernement bruxellois avait décidé de ne pas interjeter appel, mais le Centre d'action laïque (CAL), ainsi que l'Observatoire des fondamentalismes et deux personnes privées, avaient quant à eux décidé de faire une tierce opposition pour contrer la décision. La Cour du travail de Bruxelles les a déboutés.



Si l'on pouvait se réjouir de la vitesse à laquelle les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie- Bruxelles ont été mis sur pied, les premières mesures annoncées crispent tout aussi vite : l'accord de majorité wallon prévoit des économies « principalement soutenues par une réduction des dépenses publiques ».

Dans le viseur : la rationalisation des entités publiques, des aides à l'emploi, une cure d'austérité pour la RTBF, ou encore les mesures environnementales.

Août



Après une large mobilisation, une vingtaine d'acteurs de la société civile bruxelloise ont introduit devant la Cour constitutionnelle une requête en annulation à l'encontre de l'ordonnance Bruxelles numérique.

Promulguée en février 2024, cette ordonnance vise à rendre les administrations communales et régionales intégralement disponibles en ligne, mais elle ne contient pas la garantie claire du maintien de guichets physiques et services téléphoniques pour accéder aux services publics. Or, 70 % des Bruxellois-es peu qualifié-es sont en situation de vulnérabilité numérique.



Début août, des fusillades éclatent dans plusieurs communes bruxelloises, notamment à Ixelles et à Anderlecht.

À la mi-octobre, la police fédérale en dénombre plus d'une septantaine. La plupart émerge dans le contexte du trafic de drogues. Quelques mois plus tôt, le Conseil régional de Sécurité de la Région bruxelloise identifie 16 hotspots où la présence policière sera renforcée. Cette stratégie répressive du gouvernement bruxellois laisse les associations de terrain perplexes.

Septembre



C'est un procès hors norme qui s'est ouvert le 2 septembre devant la cour criminelle du Vaucluse en France.

51 hommes dont le mari de Gisèle Pelicot sont poursuivis pour avoir violé Gisèle Pelicot, de juillet 2011 à octobre 2020, après que celle-ci avait été droguée aux anxiolytiques par son mari. En refusant que ce procès ne se tienne pas à huis clos, Gisèle Pelicot lui a donné un retentissement particulier. Devenue un symbole de la lutte contre les violences sexuelles, jusqu'en Belgique où une manifestation en soutien à Gisèle Pelicot a eu lieu, Gisèle Pelicot a permis à la honte de changer de camp. Le 19 décembre 2024, le tribunal a condamné Dominique Pelicot à 20 ans de prison et tous les autres accusés ont été reconnus coupables par la cour.



La ministre de l'Éducation en Fédération Wallonie- Bruxelles suspend l'inspection de la gratuité scolaire en septembre 2024.

Depuis la rentrée 2023, les écoles sont tenues de fournir gratuitement le matériel scolaire pour les élèves de maternelle jusqu'à la 2e primaire. Cette mesure s'étend désormais aux élèves de 3e primaire depuis septembre 2024. Selon la Ligue des familles, 8 écoles sur 10 respectent les règles de gratuité pour les classes concernées. La Ligue des familles, le Délégué général aux droits de l'enfant et les associations de parents, la FAPEO et l'UFAPEC appellent la ministre à reprendre le contrôle de la gratuité dans les écoles. Elles s'inquiètent également de l'avenir de ces mesures de gratuité que le nouveau gouvernement voudrait évaluer et « adapter » le cas échéant.

Octobre



Après s'être mobilisée contre le vote au Parlement de l'incrimination d'atteinte méchante à l'autorité de l'État, la coalition « droit de protester » se tourne vers la justice pour faire annuler l'inscription de cette infraction dans le nouveau code pénal.

L'atteinte méchante à l'autorité de l'État a été votée en février 2024. Elle comporte pour les parties requérantes de sérieux risques pour le droit de manifester et la liberté d'expression. La coalition craint que la désobéissance civile et les appels à celle-ci ne soient criminalisés.



« C'est sans précédent » !

L'Association des journalistes professionnels (AJP) et la Fédération européenne des journalistes (FEJ) s'inquiètent de la censure préventive en Belgique et citent plusieurs exemples : une ordonnance interdisant préventivement au Soir de publier un article visant un candidat aux élections communales ou un tribunal de l'entreprise qui s'estime légitime à juger l'éventuelle censure d'un reportage télévisé. En septembre 2024, la FEJ a également alerté le Conseil de l'Europe à la suite d'une série de tweets publiés par la ministre des Médias en Fédération-Wallonie Bruxelles, estimant qu'elle était sortie de son rôle en réagissant à la diffusion d'un sujet sur l'antiracisme. Et la FEJ de rappeler qu'il existe des instances chargées de statuer sur ce genre de dossiers, comme le Conseil supérieur de l'audiovisuel et le Conseil de déontologie journalistique.

Novembre



La Cour constitutionnelle donne raison aux ONG et syndicats qui dénonçaient l'usage des requêtes unilatérales dans le contexte du conflit social chez Delhaize.

Certain·es juges avaient suivi une trentaine de demandes de Delhaize de mettre fin aux piquets de grève tenus par les travailleurs·euses, via des requêtes unilatérales et donc en l'absence des grévistes. La Cour constitutionnelle rappelle dans son arrêt que des restrictions strictes s'appliquent pour déroger au principe du débat contradictoire et requérir une décision en référé.



Une enquête de la VRT sur le CPAS d'Anderlecht donnera lieu à des auditions en commission affaires sociales du Parlement bruxellois : deux complices ont perçu des aides de plusieurs milliers d'euros du CPAS alors qu'ils ne respectaient pas les conditions requises.

Les journalistes se concentreront sur les accusations de clientélisme et les pratiques problématiques de ce CPAS, invisibilisant les problèmes structurels inhérents à tous les CPAS. Parmi ceux-ci : la surcharge de leurs missions, sans moyens pour les assumer ou encore les conditions de travail, pénibles, du personnel.

Décembre



C'est un verdict historique !

L'État belge a été condamné le 2 décembre 2024 pour crimes contre l'humanité par la cour d'appel de Bruxelles. Il devra verser des réparations à cinq femmes congolaises, métisses, qui ont été éloignées de force de leur famille et placées dans un orphelinat il y a 70 ans, au Congo. L'ancien pouvoir colonial au Congo a été reconnu coupable d'enlèvements à leurs mères. La cour d'appel de Bruxelles a, en effet, estimé que les faits n'étaient pas prescrits, et que ces « enlèvements systématiques » basés sur l'origine constituaient « un crime contre l'humanité ».



Le jour de cette action symbolique n'a pas été choisi au hasard : le 10 décembre, journée internationale des droits humains, les batonnier·ères de Belgique ont visité, comme la loi les y autorise, l'ensemble des 35 prisons et établissements pénitentiaires du pays.

Leur constat ? Les conditions de vie des détenu·es sont indignes, notamment en raison de la surpopulation, qui a battu des records en 2024. Le manque de personnel a également entraîné plusieurs grèves dans les établissements pénitentiaires et prisons.

Communiqués de presse

2024

Communiqués de presse diffusés en 2024

Janvier

10/01 : Prisons : toute personne détenue doit avoir accès au dépistage et au traitement de l'hépatite C, quel que soit son statut

Après plus de deux ans de consultations spécialisées en hépatologie dans les prisons bruxelloises, le Réseau Hépatite C-Bruxelles a décidé d'interrompre ses activités. Ces consultations visaient à traiter les détenu·es atteint·es de l'hépatite virale C, maladie provoquant une inflammation et une fibrose du foie, potentiellement mortelle. Mais l'administration pénitentiaire ne permettait dans les faits qu'aux seul·es détenu·es condamné·es d'avoir accès à ces soins, laissant sur le carreau les personnes en détention préventive. Une décision discriminatoire que refuse de cautionner le Réseau Hépatite C-Bruxelles, soutenu par I.Care et la Ligue des droits humains. Cette situation illustre les graves carences en matière de respect du droit à la santé dans les prisons en Belgique.

12/01 : Alexis Deswaef acquitté dans le procès que lui a intenté le commissaire de police Vandersmissen

Acquitté sur toute la ligne ! La cour d'appel de Bruxelles a rendu son arrêt dans l'affaire plaidée le 30 novembre 2023. Elle opposait l'ancien président de la Ligue des droits humains et actuel vice-président de la Fédération internationale pour les droits humains Alexis Deswaef au commissaire de police Pierre Vandersmissen. La cour confirme la décision rendue en première instance en juillet 2021. Pour la LDH et la FIDH, cette affaire illustre le problème démocratique créé par les "procédures-bâillons".

24/01 : 2023: quand violer les principes de l'État de droit devient banal

En 2023, le sursaut n'a pas eu lieu: la crise de l'État de droit sur laquelle alertait la Ligue dans son dernier rapport s'est prolongée, intensifiée et même banalisée. La position du gouvernement fédéral, qui a aussi durci le ton sur les libertés publiques ces derniers mois, franchit une ligne rouge fondamentale alors que l'extrême droite attend au tournant.

Février

02/02 : La Justice autorise des ONG à saisir les comptes de Fedasil

La cour d'appel de Bruxelles a émis ce 23 janvier 2024 une décision autorisant un collectif d'organisations non-gouvernementales, dont le CIRÉ, BelRefugees, Vluchtelingenwerk Vlaanderen et Médecins du Monde, à saisir jusqu'à 2,9 millions d'euros sur les comptes de Fedasil. Ces dernières années, l'État belge a été de très nombreuses fois condamné pour ne pas avoir rempli sa mission d'accueillir les demandeurs d'asile. Cette gestion défailante de l'accueil fait rage en Belgique depuis 835 jours. C'est pour faire face à cette situation de déni d'accueil persistante, reconnue par la justice belge, que les ONG précitées ont obtenu l'autorisation de saisir une somme d'argent qui sera concrètement réutilisée pour venir en aide aux victimes de cette « crise » dont on ne voit pas toujours pas la fin.

07/02 : Exportation de poudre wallonne vers Israël: des efforts sont encore nécessaires

Suite à l'annonce, ce lundi 5 février, du Ministre-Président wallon Elio Di Rupo (par l'intermédiaire du ministre Christophe Collignon) d'une suspension temporaire de deux licences d'exportation de poudre à destination d'Israël, Amnesty International, la Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAAPD), la Ligue des Droits Humains (LDH) et Vredesactie, tout en se félicitant de cette décision, déplorent le caractère tardif et temporaire de la suspension.

07/02 : Profilage ethnique et utilisation de la nasse : deux des grands enjeux du procès des abus policiers qui ont marqué la manifestation du 24 janvier 2021

Trois ans après la manifestation « contre la justice de classe et raciste » du 24 janvier 2021 au Mont des Arts, l'affaire sera plaidée devant le tribunal de première instance de Bruxelles (ces 8 et 9 février 2024). Avec la Ligue des droits humains, 11 jeunes ont assigné en justice l'État belge, la zone de police Bruxelles-Capitale Ixelles

et le bourgmestre de la ville de Bruxelles pour les abus policiers dont iels ont été victimes en marge de la manifestation.

[16/02 : Transfert de Salah Abdeslam : la LDH saisit la Commission européenne](#)

Une semaine après l'extradition de Salah Abdeslam, la Ligue des droits humains a introduit une plainte pour manquement au droit de l'Union européenne devant la Commission européenne. Elle veut dénoncer une nouvelle violation de l'État de droit par l'État belge. En dépit d'une décision de justice qui l'en empêchait, le parquet fédéral a décidé de remettre Salah Abdeslam à la France pour qu'il y purge sa peine à la suite de sa condamnation pour les attentats de Paris.

[18/02 : Atteinte méchante aux libertés publiques: le Parlement va-t-il limiter les libertés d'expression et de manifester ?](#)

Ce jeudi 22 février, la réforme du Livre II du Code pénal va être soumise au vote à la Chambre. Une réforme nécessaire – il fallait moderniser et clarifier ce texte vieux de plus de 150 ans – mais qui inclut une infraction très problématique: celle de "l'atteinte méchante à l'autorité de l'État". Pour la Ligue des droits humains et la Liga voor mensenrechten, elle présente des risques de criminaliser la désobéissance civile et les appels à celle-ci.

[22/02 : Réforme du code pénal : action « Protect the protest » au Parlement fédéral](#)

Ce mercredi 21 février, une dizaine de représentant.es des organisations syndicales, des droits humains, environnementales et sociales (1), menaient une protestation silencieuse dans la tribune publique de La Chambre. Lors de la discussion sur la réforme du code pénal, Livre II, ils et elles se sont mis du ruban adhésif sur la bouche et ont affiché des pancartes sur lesquelles on pouvait lire «Protect the protest ». En cause : un article qui réprime l' « atteinte méchante à l'autorité de l'Etat » (2) et qui menace de restreindre le droit de manifester. Par cette action, ils et elles ont montré aux parlementaires leur incompréhension face à l'adoption d'une législation supplémentaire permettant de criminaliser plus facilement toute protestation légitime. Et les ont appelés à se positionner contre l'introduction de cette infraction dans le Code pénal, lors du vote prévu demain, jeudi 22 février.

Mars

[13/03 : The Farmer Case : un paysan défie TotalEnergies](#)

Ce 13 mars 2024, Hugues Falys, agriculteur-paysan de la province de Hainaut, assigne en justice TotalEnergies devant le tribunal de l'entreprise de Tournai, pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique. Les événements climatiques extrêmes qui ont frappé sa ferme ces dernières années lui ont causé des dommages importants, notamment des pertes de rendements. Trois ONG, FIAN, Greenpeace et la Ligue des droits humains se joignent à cette action en justice. Il s'agit de la première « action climat » visant une entreprise multinationale en Belgique.

[14/03 : Une carte pour visibiliser et mieux lutter contre les violences policières](#)

Ce vendredi 15 mars, Journée internationale contre les violences policières, la Ligue des droits humains et la Liga voor mensenrechten publient une carte interactive qui recense les personnes mortes suite à une intervention policière en Belgique ces 25 dernières années. Cette carte cherche à pallier l'absence de statistiques officielles concernant les violences policières dans notre pays. Visibiliser les violences policières, c'est, pour la Ligue des droits humains et la Liga voor mensenrechten, un préalable essentiel pour les enrayer.

[19/03 : Fenêtre de consentement aux traitements de données de navigation sur internet : la CJUE met les entreprises face à leurs responsabilités en vertu du RGPD](#)

Si l'Autorité de protection des données belge l'avait déjà affirmé en février 2022, la Cour de Justice de l'Union européenne l'a confirmé le 7 mars 2024 : IAB Europe, l'organisation professionnelle des publicitaires européens sur internet, est bien responsable, en vertu du RGPD, des fenêtres de consentement « TCF », ces fenêtres qui apparaissent sur presque tous les sites Web en Europe et tourmentent les internautes depuis des années pour permettre aux cookies ou traceurs de traiter les données de navigation des internautes sur internet.

21/03 : [Le système carcéral belge : anatomie d'une chute](#)

Face à la surpopulation carcérale endémique, et aux conséquences dramatiques qui en découlent, les autorités politiques choisissent une nouvelle fois d'enfouir la tête dans le sable. La seule « solution » proposée, outre l'expansion continue et totalement inefficace du parc carcéral, est celle d'avoir recours à des congés pénitentiaires prolongés (CPP). La Fidex (Fédération bruxelloise des institutions pour détenus et Ex-détenus) et la LDH (Ligue des droits humains) souhaitent illustrer le caractère fallacieux de cette « solution », qui requestionne le sens des peines privatives de liberté.

25/03 : [Décès de Mehdi Bouda, percuté par une voiture de police en 2019 : l'affaire passera en chambre du conseil ce mardi 26 mars](#)

Près de 5 ans après les faits, l'affaire Mehdi du nom de ce garçon percuté mortellement par une voiture de police en août 2019, passera finalement devant la chambre du conseil de Bruxelles ce mardi 26 mars. La Ligue des droits humains et la Liga voor mensenrechten se sont constituées parties civiles afin de questionner la proportionnalité des interventions policières au regard des risques qu'elles font courir à la population et d'établir les responsabilités des policiers et de la zone de police.

Avril

16/04 : [The Farmer Case: première audience devant le tribunal de l'entreprise de Tournai](#)

La première audience de l'action climatique portée par Hugues Falys, un paysan-agriculteur du Hainaut, et 3 ONG (Ligue des droits humains, Greenpeace et FIAN) contre TotalEnergies s'est déroulée ce 16 avril devant le tribunal de l'entreprise de Tournai. Lors de cette audience, les cinq parties se sont entendues sur un calendrier d'échanges de conclusions. Selon ce calendrier, les plaidoiries devant le tribunal se dérouleront les 19 et 26 novembre 2025.

23/04 : [Non-lieu de la chambre du conseil dans l'affaire Mehdi Bouda : la LDH plaide encore pour un procès public](#)

La décision de la chambre du conseil de Bruxelles est tombée dans l'affaire Mehdi Bouda, du nom de ce garçon percuté mortellement par une voiture de police en août 2019. Elle a décidé qu'il n'y aurait pas de procès, ce que regrette la Ligue des droits humains. Elle s'était constituée partie civile, avec la Liga voor mensenrechten et aux côtés de la famille de Mehdi, pour établir les responsabilités des policiers et de la zone de police et questionner la proportionnalité des interventions policières au regard des risques qu'elles font courir à la population. La LDH étudie la possibilité de faire appel de cette décision.

Mai

03/05 : [Une agence accusée de crimes déployée sur le territoire belge?](#)

Ce jeudi 2 mai, les parlementaires fédéraux voteront pour ou contre le projet de loi Frontex, déjà approuvé par le Conseil des ministres fin mars. Ce texte permettra à "l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes" d'agir sur le territoire belge: renforcer la police lors des expulsions forcées et effectuer des contrôles frontaliers, dans les aéroports, les ports, la gare de Bruxelles-midi et son terminal Eurostar. Au lendemain de l'adoption du Pacte européen sur la migration et l'asile, qui consacre le tri et la détention des demandeurs d'asile aux frontières européennes, ce projet de loi porté par le gouvernement nous alarme.

07/05 : [Défendre le droit de manifester pacifiquement](#)

Ce samedi 4 mai 2024, au moins deux manifestations étaient organisées à Bruxelles sur les questions climatiques et écologiques à l'appel du mouvement Extinction Rebellion. Le mouvement réclamait la fin des subventions aux combustibles fossiles et la mise en œuvre d'un plan national d'urgence pour une transition juste. Une partie des manifestant·es a bloqué la circulation de la rue Belliard, dans une action de désobéissance civile. Une autre partie

des manifestant·es s'est rassemblée non loin de là, place Jean Rey, pour des prises de parole qui ne gênaient en rien la circulation. Il ne s'agissait donc pas d'une action de désobéissance civile. Selon les participant·es, ce second rassemblement avait fait l'objet d'une demande de manifestation. Cette demande n'avait pas reçu de réponse officielle mais la manifestation était semble-t-il tolérée par les autorités.

[23/05 : Des preuves de transit d'armes vers Israël par l'aéroport de Liège](#)

Amnesty International (AI), la Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD), la Ligue des droits humains (LDH) et Vredesactie ont pu obtenir des preuves incontestables de transit par l'aéroport de Liège d'armes exportées vers Israël depuis les États-Unis. Les données récoltées concernent une dizaine de vols ayant transité par l'aéroport de Liège entre le 7 novembre 2023 et le 4 mars 2024, rien n'indiquant du reste que le transit d'armes à destination d'Israël par cet aéroport s'est tari après cette date.

[23/05 : « Je ne vote pas mais ma voix compte »: mettre les droits de l'enfant au centre des préoccupations électorales](#)

Ce 23 mai 2024, le secteur des droits de l'enfant s'est réuni en nombre devant le Musée des enfants de Bruxelles pour mettre un coup de projecteur sur les enjeux autour des enfants et de leurs droits. Cette action est plus que nécessaire, à deux semaines du triple scrutin, quand l'on sait que cela concerne une personne sur cinq en Belgique et que la campagne électorale reste trop discrète, voire silencieuse en la matière. Or, tous les jours, les droits de l'enfant sont encore bafoués dans notre pays : droit à l'éducation, droit à une vie digne, droit à la protection ou encore à la participation, etc.

Juin

[01/06 : L'avocate liégeoise Sibylle Gioe, nouvelle présidente de la Ligue des droits humains](#)

Du changement à la présidence de la Ligue des droits humains ! Sibylle Gioe prend la succession d'Edgar Szoc ce 1er juin 2024.

Cette avocate liégeoise est active sur plusieurs fronts : droit des étrangers, droit des femmes, discriminations, démocratie et État de droit. Vice-présidente de la Ligue des droits humains depuis deux ans, son mandat débute à quelques jours du triple scrutin qui risque de voir l'extrême droite monter en puissance en Belgique et en Europe.

[27/06 : Des armes wallonnes risquent toujours d'alimenter des violations des droits humains](#)

Ce jeudi, alors que se négocie une nouvelle majorité gouvernementale wallonne, Amnesty International, la Coordination nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie, la Ligue des Droits Humains et Vredesactie rendent publique la 7e édition du rapport de l'Observatoire des armes wallonnes. Ce document, qui porte sur une période s'étalant de juillet 2023 à juillet 2024, met notamment en évidence de graves manquements en ce qui concerne les exportations d'armes wallonnes, qui continuent à être transférées vers des pays où elles risquent de servir à commettre des violations des droits humains et du droit humanitaire international.

Juillet

[02/07 : Deux ans après sa condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme, la Belgique n'a toujours pas pris de mesures fortes pour cesser les violations du droit à un procès équitable](#)

Les lignes ont-elles bougé, deux ans après la condamnation de la Belgique par la Cour européenne des droits de l'homme pour violation du droit à un procès équitable? En juin 2022, l'arrêt Boutaffala c. Belgique condamne la manière dont certains tribunaux et cours accordent un poids prépondérant à la parole policière dans les procédures impliquant des violences de la part des forces de l'ordre. Depuis, l'État belge soutient avoir pris des mesures pour corriger le tir et demande au Conseil de l'Europe de clôturer le suivi d'exécution de cet arrêt. Pour la Ligue des droits humains, les mesures énoncées par l'Etat belge sont insignifiantes: sur le terrain, peu de choses semblent avoir changé.

09/07 : [UE, « Il faut rejeter les projets d’externalisation de l’asile et assurer la protection des réfugiés](#)

À l’approche de la première séance plénière du Parlement européen nouvellement élu, plus de 80 organisations humanitaires et de défense des droits humains appellent la nouvelle Union européenne à adopter une position ferme en vue de maintenir le droit d’asile et l’État de droit.

Septembre

17/09 : [« On vous voit » : l’utilisation de la reconnaissance faciale et les questions de surveillance au centre du procès fictif de la Ligue des droits humains](#)

Les lundi 14 et mardi 15 octobre, la Ligue des droits humains, en collaboration avec Bruxelles Laique dans le cadre du Festival des Libertés, présentera au Théâtre National « On vous voit », la 5ème édition de son procès fictif. Cette année, la LDH et Sophie Delacollette (écriture et mise en scène) emmènent le public devant la Cour constitutionnelle pour interroger les risques liés à l’autorisation de la reconnaissance faciale dans l’espace public. On y questionnera aussi la nécessité de ces technologies de surveillance au regard des risques qu’elles font peser sur nos droits et libertés fondamentales, comme le droit à la vie privée et ou celui de protester.

20/09 : [Une dizaine d’ONG et syndicats s’inquiètent des mesures répressives qui visent le mouvement propalestinien en Belgique](#)

Ces dernières semaines, ces associations constatent que la répression du mouvement propalestinien par diverses autorités ne cesse de s’intensifier. De l’atteinte à la liberté d’expression de personnes portant des signes de soutien à la Palestine aux amendes administratives délivrées en marge des manifestations propalestiniennes, la répression vise également des personnes ayant participé à l’occupation de bâtiments universitaires. Par ces actions, les autorités portent atteinte à un droit fondamental : le droit de protester. A un mois des élections communales, ces associations appellent les autorités à une vigilance démocratique.

24/09 : [Cour Constitutionnelle: vers l’annulation de l’ordonnance Bruxelles Numérique ?](#)

Vingt-quatre acteurs de la société civile bruxelloise – associations, coupoles et syndicats – se sont associés pour introduire, le 19 août 2024, une requête en annulation à l’encontre de l’ordonnance «Bruxelles numérique » devant la Cour constitutionnelle.

Octobre

04/10 : [La coalition “droit de protester” saisit la Cour constitutionnelle pour faire annuler l’infraction d’atteinte méchante à l’autorité de l’État](#)

Après s’être mobilisée contre le vote au Parlement de l’incrimination d’atteinte méchante à l’autorité de l’État, la coalition se tourne aujourd’hui vers la justice pour faire annuler l’inscription de cette infraction dans le nouveau code pénal. L’atteinte méchante à l’autorité de l’État a été votée en février 2024. Elle comporte pour les parties requérantes de sérieux risques pour le droit de manifester et la liberté d’expression. La coalition craint que la désobéissance civile et les appels à celle-ci ne soient criminalisés.

09/10 : [Récidive, secrets d’état, atteinte méchante à l’autorité de l’Etat, etc. : ces dispositions du Code pénal que la LDH attaque en justice](#)

La LDH saisit la Cour constitutionnelle pour faire annuler plusieurs dispositions du nouveau Code pénal qui doit entrer en vigueur en avril 2026. En février dernier, le Parlement a approuvé la réforme du livre 1er (qui établit les principes généraux du droit pénal et dresse la liste des peines principales) et du livre II du Code pénal (qui prévoit les différentes incriminations). Selon la LDH, cette réforme était nécessaire – elle constitue la première révision majeure depuis 1867 – et représente un travail colossal, mais elle inclut plusieurs dispositions qui paraissent contraires aux droits humains.

10/10 : [La Ligue des droits humains appelle à la transparence et à la régulation de la surveillance en Belgique francophone](#)

Le Vif et Le Soir publient ce jeudi 10 octobre un dossier sur la campagne de demandes d’accès aux documents administratifs menée par la Ligue des

droits humains (LDH) depuis deux ans en partenariat avec le collectif TechnopoliceBXL. À partir de février 2022, la LDH a envoyé des demandes d'accès aux 287 communes et 82 zones de police de Belgique francophone, visant à éclairer le niveau de déploiement de technologies de surveillance au sud du pays et dans la capitale. En août 2024, des journalistes des rédactions de l'hebdomadaire Le Vif et du quotidien Le Soir ont relancé la démarche auprès de ces communes francophones en vue des élections communales du 13 octobre prochain.

Novembre

[14/11: Bracelet électronique, boulet au pied de la réinsertion ?](#)

Dans le cadre des Journées Nationales de la Prison, le service d'aide aux justiciables Rizome-Bxl installe, dans quatre lieux emblématiques de la région bruxelloise, des bornes audio qui diffusent des témoignages de personnes placées sous bracelet électronique à leur sortie de prison. Souvent vu comme une alternative souple à la prison, le bracelet électronique grippe pourtant les démarches de réinsertion des personnes qui sortent de prison. Avec ces installations, l'objectif du service Rizome-Bxl, auquel s'associe la LDH, est de déconstruire les stéréotypes qui collent à ce dispositif de surveillance, de plus en plus mobilisé ces dernières années en Belgique.

[20/11: L'hypersurveillance et le management robotisé, ça suffit !](#)

Ce 20 novembre, la CSC (avec sa branche United Freelancers), la fondation Egaliberté, le CIEP-B et la Ligue des droits humains ont déposé une réclamation devant le tribunal de première instance de Bruxelles contre UBER (EATS) pour défendre les droits des travailleurs & travailleuses en matière de données et de décisions automatisées. A l'origine de cette action, 16 (ex-)travailleurs de l'entreprise.

[20/11: Arrêt Delhaize : la Cour constitutionnelle nous donne raison !](#)

Lors du conflit Delhaize, certains juges ont suivi les très nombreuses demandes (plus de 30) de la direction de la multinationale de mettre fin aux piquets de grève mis

en place par les travailleuses et les travailleurs via des requêtes unilatérales. À l'avenir, grâce à un récent arrêt de la cour constitutionnelle, cela ne sera plus possible.

Décembre

[08/12: La Ligue des travailleuses domestiques reçoit le Prix Orfinger-Karlin de la Ligue des droits humains](#)

Ce dimanche 8 décembre, la Ligue des droits humains a décerné le Prix Régine Orfinger-Karlin à la Ligue des travailleuses domestiques de la CSC. Cette association rassemble des femmes sans-papiers de toutes origines qui travaillent comme aide soignantes, nounous, aide-ménagères, etc., en région bruxelloise et qui bataillent pour une reconnaissance de leur travail, invisible mais essentiel. Avec ce Prix, la Ligue des droits humains veut souligner la ténacité et le courage de la Ligue des travailleuses domestiques, ainsi que la force et la créativité de leurs actions.

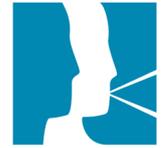
[17/12: Pour célébrer la Journée internationale des droits humains, la Belgique adopte une loi insuffisante](#)

Le 10 décembre, la Chambre se penchait sur le budget à allouer au « Mécanisme de prévention de la torture et de toute peine ou traitement cruel, inhumain ou dégradant ». Ce Mécanisme vise à mettre en place un contrôle des lieux de privation de liberté, prisons et centres fermés pour personnes étrangères. Le budget voté correspond à 22% du budget évalué par les organes chargés du Mécanisme ! La Coalition OPCAT appelle les député·es à revoir ce calcul et à attribuer aux organismes chargés de ces missions les moyens adéquats, lors de la séance plénière de ce jeudi 19 décembre.



Annexes

2024



**LIGUE
DES DROITS
HUMAINS**

Conseil d'administration

Mehdi ABOUDI
Caroline CARPENTIER
■ Sibylle GIOE
Hajar LAWRIZY
■ Astrid MURANGO
Siham NAJMI
Chloé OVERLAU
Sébastien ROBEET
Céline ROMAINVILLE
■ Anne-Catherine
RASSON
■ Matthias SANT'ANA
Dorian SMETS
Christelle TRIFAU
Alain VANOETEREN
Sixtine
VAN OUTRYVE
Brieuc WATHELET

Équipe

Morgane
BORENSZTEJN
Olivier BOUTRY
Emmanuelle DE
BUISSERET HARDY
Sébastien
DECUPERE
Serge DEWULF
Ousmane DIALLO
Rémy FARGE
Karine GARCIA
Margaux HALLOT
Olivier HUSTIN
Manuel LAMBERT
■ Louise MÉTRICH
Hania OUHNAOUI
■ Pierre-Arnaud
PERROUTY
Aline WAVREILLE

Commissions

Droits
économiques
sociaux et culturels
Environnement
Étrangers
Enfance et
jeunesse
Justice
Nouvelles
technologies
et vie privée
Police
Prisons

Sections locales

La Louvière
Liège
Namur
Verviers

Groupes de travail

Comité T
Genre

Données financières

La LDH clôture l'année 2024 avec un résultat positif d'un montant de près de 50.000€, ce qui est supérieur au bénéfice attendu lors de l'élaboration du budget, et supérieur au résultat de l'année 2023.

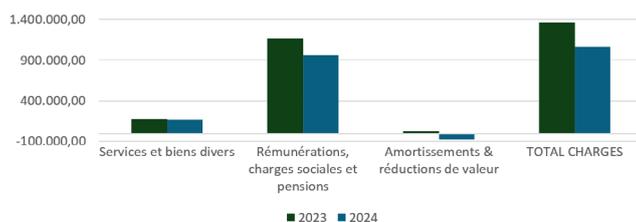
Résultat	2024
Produits	1.115.450,53
Charges	1.065.752,11
Résultat exercice	49.698,42

Les charges

De manière générale, la LDH a vu ses charges baisser considérablement en 2024 par rapport à l'année précédente (-300.000€). Ceci s'explique principalement par l'utilisation du montant provisionné dans le cadre du litige social, qui est maintenant clôturé. Une partie de la provision (24.000€) n'a pas été utilisée et vient par ailleurs gonfler artificiellement le bénéfice de 2024. De plus, on note une baisse importante de la masse salariale par rapport à 2023. Celle-ci s'explique par la scission des activités européennes et donc le transfert de trois salariées vers le bureau européen de la FIDH d'une part, et par le départ d'une salariée à l'été 2024, dont le remplacement n'a été effectif que début 2025 d'autre part. La LDH avait par ailleurs demandé une modification de la convention ACS pour l'un de ces postes ; acceptée par Actiris, ce changement dans les missions a permis de recruter un salarié au dernier trimestre 2024, le poste en question est donc resté vacant pendant presque 9 mois. Tant le départ de la travailleuse que la longueur de la procédure pour changer les missions d'un poste ACS n'avaient pas pu être anticipés lorsque le budget 2024 a été élaboré.

CHARGES	2024
Services et biens divers	167.671,47
Rémunérations, charges sociales et pensions	960.424,35
Amortissements & réductions de valeur	-77.773,36
Autres charges d'exploitation	10.690,65
Charges financières	843,34
Charges exceptionnelles	3.895,66
TOTAL CHARGES	1.065.752,11

Répartition des charges en 2024 comparativement à 2023

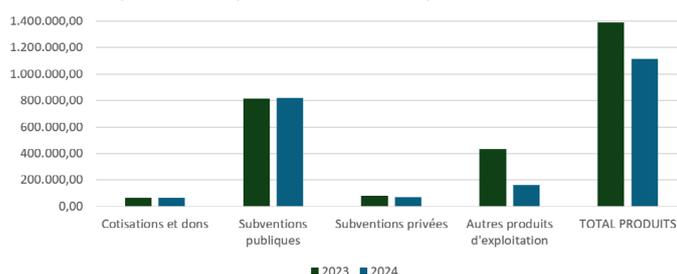


Les produits

Concernant les produits, ceux-ci sont également en baisse à la suite du transfert des contrats à la FIDH : la Ligue ne perçoit plus les moyens financiers qui permettaient de faire fonctionner le service européen, ce qui se traduit en une chute des « autres produits d'exploitation ». Le montant des subventions publiques et privées reste stable par rapport à 2023 (baisse de 1%), même s'il est inférieur à ce qui était prévu au budget : la LDH a en effet perçu moins de primes ACS et a eu moins de réductions ONSS en raison de la vacance de deux postes, tandis qu'elle a décidé d'affecter la plus grosse partie du subside de la European Climate Foundation (projet Farmer Case) sur l'année 2025. Le montant des dons et cotisations est lui aussi identique à 2023 (hausse de 1%), même s'il est également inférieur à ce qui avait été budgétisé.

PRODUITS	2024
Chiffre d'affaires	848,14
Cotisations et dons	63.244,46
Subventions publiques	817.288,56
Subventions privées	69.216,88
Autres produits d'exploitation	164.781,09
Produits financiers	71,40
TOTAL PRODUITS	1.115.450,53

Répartition des produits en 2024 comparativement à 2023



Répartition des produits en 2024



- Cotisations et dons
- Subventions publiques
- Subventions privées
- Autres produits d'exploitation



Remerciements

La Ligue des droits humains ne pourrait pas fonctionner sans :

- Les nombreux·ses bénévoles du CA, des commissions, sections et tou·te·s les autres personnes qui s'impliquent quotidiennement dans ses activités,
- Les avocat·e·s qui composent son « pool d'avocat·es »,
- Ses généreux·ses membres et donateur·trices,
- Ses partenaires financiers.

Pour l'année 2024, les principaux partenaires financiers (hors projet MDH) sont :

- La Fédération Wallonie-Bruxelles
- La Commission Communautaire Française (COCOF)
- Actiris
- Le Fonds Maribel Social
- Le Fonds 4S
- La Loterie Nationale
- L'European Climate Foundation (ECF)
- L'Open Society Institute for Europe (OSIFE)
- Avocats.be
- Civil Liberties Union for Europe
- Les communes d'Engis, Manage, Marchin, Mont de l'Enclus, Morlanwelz, et la Ville de Wavre.



La Ligue des droits humains adhère au Code éthique de RE-EF.

Vous avez un droit à l'information. Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.

Les rapports d'activités et les bilans financiers de la LDH sont consultables sur www.liguedh.be.

Illustrations de Mathilde Collobert.



SOUTENEZ LA LDH :

↳ [Devenez membre](#) en versant une cotisation annuelle de 25 euros ou 12,50 euros (étudiant·es, sans emploi, retraité·es...).

↳ [Faites un don](#) en effectuant un versement avec la mention « don ».

Les dons à partir de 40 euros sont déductibles fiscalement

Compte : **BE99 0000 0001 8285 ; BIC : BPOTBEB**

Ligue des droits humains asbl

53, Boulevard Léopold II - 1080 Bruxelles

Tél. : 02/209 62 80

ldh@liguedh.be

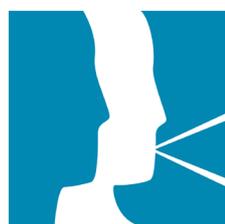
www.liguedh.be

 [liguedhbe](https://www.facebook.com/liguedhbe)

 [liguedroitshumains.bsky.social](https://www.bsky.social/liguedroitshumains)

 [LDH BELGIQUE](https://www.youtube.com/LDH BELGIQUE)

 [ligue_des_droits_humains](https://www.instagram.com/ligue_des_droits_humains)



LIGUE
DES DROITS
HUMAINS